

PROJET DE NORME INTERNATIONALE

ISO/DIS 9999

ISO/TC 173/SC 2

Secrétariat: JISC

Début de vote:
2020-06-22

Vote clos le:
2020-09-14

Produits d'assistance — Classification et terminologie

Assistive products — Classification and terminology

ICS: 11.180.01

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO/DIS 9999

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ca3601cf-30e8-4768-b42e-cf7661478de3/iso-dis-9999>

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

Le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité.

TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN



Numéro de référence
ISO/DIS 9999:2020(F)

© ISO 2020

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO/DIS 9999

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ca3601cf-30e8-4768-b42e-cf7661478de3/iso-dis-9999>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en oeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Geneva
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Website: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Éléments et règles utilisés dans la classification	4
4.1 Principe	4
4.2 Construction	4
4.3 Codes	5
4.4 Titres des classes, des sous-classes et des divisions	5
4.5 Règles utilisées dans la classification	6
5 Classification	6
5.1 Classification à un niveau — Classes	6
5.2 Classification à deux niveaux — Classes et sous-classes	7
5.3 Classification détaillée à trois niveaux avec explications, éléments inclus, éléments exclus et références	12
Annexe A (informative) ISO 9999 membre de la Famille OMS des classifications internationales	117
Annexe B (informative) Définition de « produit d'assistance » et titre de la norme	118
Annexe C (informative) Tableau de conversion entre l'ISO 9999:2016 et l'ISO 9999:2020	119
Annexe D (informative) Index alphabétique	160
Bibliographie	204

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant : www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 173, *Appareils et accessoires fonctionnels pour les personnes handicapées*, sous-comité SC 2, *Classification et terminologie*.

Cette septième édition annule et remplace la sixième édition (ISO 9999:2016), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes :

- modification des titres des classes afin de les harmoniser avec la terminologie de la CIF ;
- changements majeurs dans la classe 09, la classe 12 et la classe 22.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 9999 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Les produits d'assistance (y compris les logiciels) sont classés selon leur fonction. La classification consiste en trois niveaux hiérarchiques et chaque code consiste en trois paires de chiffres. Comme pour d'autres classifications, et pour les codes à chaque niveau, des notes explicatives, des éléments inclus, des éléments exclus et des références sont donnés. Mis à part le texte explicatif et la classification proprement dite, un tableau de conversion entre l'édition précédente (2016) et la présente édition, ainsi qu'un index alphabétique, sont fournis afin de faciliter l'utilisation de la classification et de la rendre plus accessible.

La présente édition comporte 948 titres dont environ 23 sont nouveaux et 116 ont été modifiés, y compris par des révisions rédactionnelles et grammaticales mineures.

L'ensemble des produits d'assistance dans cette classification est principalement destiné à être utilisé en dehors des établissements de santé ; toutefois, certains produits peuvent être utilisés dans des installations telles que des centres de rééducation pour apprendre aux usagers comment utiliser ces produits. Il convient de noter que les titres de certaines sous-classes et divisions de la classe 28 font référence au « lieu de travail ». Ce terme ne fait pas référence à un cadre spécifique ou à un emplacement géographique donné ; il fait référence à tout cadre dans lequel des activités professionnelles ou de formation professionnelle se déroulent.

La définition de « produit d'assistance » utilisée par la présente Norme internationale a été révisée afin de l'aligner sur la terminologie de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF).

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ca3601cf-30e8-4768-b42e-c17661478dc3/iso-dis-9999>

Relations avec la famille OMS des classifications internationales.

En 2003, l'ISO 9999 a été reconnue comme étant apparentée à la famille OMS des classifications internationales (FCI-OMS). La FCI-OMS regroupe des classifications de haute qualité propres aux secteurs appropriés du système de santé. Grâce à cette inclusion, l'utilisation de la présente Norme internationale a été renforcée.

La présente Norme internationale utilise la terminologie de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF, OMS, 2001). La CIF est une classification des domaines relatifs à la santé et domaines connexes. Ces domaines sont classés d'un point de vue organique, individuel et social au moyen de deux listes : une liste de fonctions organiques et de structures anatomiques, et une liste de domaines d'activité et de participation. Étant donné que le fonctionnement et l'incapacité d'un individu sont associés à un contexte, la CIF inclut également une liste de facteurs d'environnement. Les produits d'assistance figurant dans cette liste sont considérés comme faisant partie des facteurs d'environnement. La CIF est l'une des classifications essentielles de l'OMS/FCI (voir Annexe A).

Un index alphabétique est inclus pour information à l'Annexe D afin de simplifier l'accès à la classification. L'index inclut des termes utilisés dans les mentions incluses.

Propositions de modifications

Les propositions de modifications ou d'ajouts à la présente Norme internationale, quant aux classes actuelles et aux nouvelles classes/sous-classes/divisions proposées, qui prennent en compte les règles de classifications données, peuvent être soumises à un organisme national membre de l'ISO accompagnées d'une note explicative justifiant la proposition. Pour les adresses des organismes nationaux membres, voir <http://www.iso.org>.

NOTE 1 Une partie des produits d'assistance pour personnes en situation de handicap peut être classée comme dispositifs médicaux.

NOTE 2 Les organismes nationaux membres sont incités à améliorer l'accessibilité de la classification par l'ajout de synonymes en langue nationale à la norme mise en place au niveau national.

**iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**

ISO/DIS 9999

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ca3601cf-30e8-4768-b42e-cf7661478de3/iso-dis-9999>

Produits d'assistance — Classification et terminologie

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale établit une classification ainsi qu'une terminologie des produits d'assistance, fabriqués spécialement ou généralement disponibles, pour les personnes en situation de handicap.

Les produits d'assistance utilisés par une personne en situation de handicap, qui nécessitent l'aide d'une autre personne pour les faire fonctionner, font partie de la classification.

Les articles suivants sont spécifiquement exclus de la présente Norme internationale :

- les articles utilisés pour l'installation des produits d'assistance ;
- les solutions obtenues par la combinaison de produits d'assistance individuellement classés dans la présente Norme internationale ;
- les médicaments ;
- les produits d'assistance et les instruments que seuls les professionnels de la santé ou les enseignants utilisent ;
- les solutions non techniques, telles que l'assistance personnelle, les chiens d'aveugles ou la lecture labiale ;
- les dispositifs implantés ;
- l'aide financière.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 1087-1, *Travaux terminologiques — Vocabulaire — Partie 1 : Théorie et application.*

ISO 1087-2¹⁾, *Travaux terminologiques — Vocabulaire — Partie 2 : Applications logicielles.*

ISO 7176-26, *Fauteuils roulants — Partie 26 : Vocabulaire.*

ISO 8549-1, *Prothèses et orthèses — Vocabulaire — Partie 1 : Termes généraux pour prothèses de membre et orthèses externes.*

¹⁾ Annulée.

ISO/DIS 9999:2020(F)

ISO 8549-2, *Prothèses et orthèses — Vocabulaire — Partie 2 : Termes relatifs aux prothèses de membre et aux porteurs de ces prothèses.*

ISO 8549-3, *Prothèses et orthèses — Vocabulaire — Partie 3 : Termes relatifs aux orthèses externes.*

ISO 8669-1, *Poches de recueil d'urine — Partie 1 : Vocabulaire.*

ISO 8670-1, *Poches de recueil pour stomie — Partie 1 : Vocabulaire.*

ISO 9949-2, *Aides pour absorption d'urine — Vocabulaire — Partie 2 : Produits.*

ISO 9949-3, *Aides pour absorption d'urine — Vocabulaire — Partie 3 : Identification des types de produits.*

ISO 10535, *Lève-personnes pour transférer des personnes handicapées — Exigences et méthodes d'essai.*

ISO 11199-1, *Aides à la marche manipulées avec les deux bras — Exigences et méthodes d'essai — Partie 1 : Cadres de marche.*

ISO 11199-2, *Aides à la marche manipulées avec les deux bras — Exigences et méthodes d'essai — Partie 2 : Déambulateurs.*

ISO 11334-1, *Produits d'assistance à la marche manipulés avec un bras — Exigences et méthodes d'essai — Partie 1 : Cannes à appui antébrachial.*

ISO 11334-4, *Aides à la marche manipulées avec un bras — Exigences et méthodes d'essai — Partie 4 : Cannes de marche avec au moins trois jambes ou plus.*

ISO 22274:2013, *Systèmes de gestion de la terminologie, de la connaissance et du contenu — Aspects conceptuels du développement et de la localisation des systèmes de classement.*

EN 12182, *Produits d'assistance pour personnes en situation de handicap — Exigences générales et méthodes d'essai.*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

activité

réalisation d'une tâche ou d'une action par une personne

[SOURCE : CIF 2001, OMS]

3.2

limitations d'activité

difficultés qu'une personne peut rencontrer pour mener une activité

[SOURCE : CIF 2001, OMS]

3.3**produit d'assistance**

produit qui optimise le fonctionnement d'une personne et réduit son incapacité

Note 1 à l'article : Les produits d'assistance comprennent les dispositifs, les instruments, les équipements et les logiciels [ISO 9999:2016].

Note 2 à l'article : Les produits d'assistance peuvent être des articles fabriqués spécialement ou généralement sur le marché [ISO 9999:2016].

3.4**fonctions organiques**

fonctions physiologiques des organes (y compris les fonctions psychologiques)

[SOURCE : CIF 2001, OMS]

3.5**classification**

processus d'affectation d'objets à des classes en fonction de critères

[SOURCE : ISO 22274:2013]

3.6**classe**

description d'un ensemble d'objets qui partagent les mêmes caractéristiques

[SOURCE : ISO 22274:2013]

3.7**incapacité**

terme générique désignant les *déficiences* (3.10), les *limitations d'activité* (3.2) et les *restrictions de la participation* (3.13), dénotant l'aspect négatif de l'interaction entre une personne (ayant un problème de santé) et les facteurs contextuels de cette personne (facteurs d'environnement et facteurs personnels)

[SOURCE : CIF 2001, OMS]

3.8**facteurs d'environnement**

environnement physique, social et psychologique dans lequel les personnes vivent et mènent leur vie

[SOURCE : CIF 2001, OMS]

3.9**fonctionnement**

terme général désignant les *fonctions organiques* (3.4), les *structures anatomiques*, les activités et la *participation* (3.13), dénotant l'aspect positif de l'interaction entre une personne (avec un état de santé) et les facteurs contextuels de cette personne (facteurs d'environnement et facteurs personnels)

[SOURCE : CIF 2001, OMS]

3.10**déficiences**

problèmes relatifs aux fonctions organiques ou à la structure anatomique, tels qu'un écart important ou une perte de l'usage

[SOURCE : CIF 2001, OMS]

3.11

personne en situation de handicap

personne qui a une ou plusieurs *déficiences* (3.10), une ou plusieurs *limitations d'activité* (3.2), une ou plusieurs *restrictions de la participation* (3.13), ou une combinaison de déficiences, de limitations d'activité et/ou de restrictions de la participation

3.12

participation

implication dans une situation de la vie réelle

[SOURCE : CIF 2001, OMS]

3.13

restrictions de la participation

problèmes qu'une personne peut rencontrer pour s'impliquer dans une situation de la vie réelle

[SOURCE : CIF 2001, OMS]

3.14

lieu de travail

tout cadre dans lequel des activités professionnelles ou de formation professionnelle se déroulent

4 Éléments et règles utilisés dans la classification

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

4.1 Principe

La classification repose sur la fonction des produits faisant l'objet du classement.

Les produits d'assistance ayant une fonction principale autre que l'entraînement mais qui peuvent aussi être utilisés pour l'entraînement sont inclus dans la classe couvrant leur fonction principale.

Les logiciels sont classés au niveau de la classification selon leur fonction.

Les produits multifonction sont également classés suivant la fonction principale. Des références concernant les fonctions secondaires de l'article peuvent être ajoutées.

4.2 Construction

La classification se décompose en trois niveaux hiérarchiques, appelés respectivement classes, sous-classes et divisions.

Chaque classe, sous-classe ou division se compose d'un code, d'un titre et, si nécessaire, d'une note explicative et d'une référence à d'autres parties de la classification.

Les notes explicatives sont utilisées pour clarifier le contenu de la classe, de la sous-classe ou de la division. Les éléments inclus et les éléments exclus servent à fournir des exemples.

Les références ont deux fonctions :

- distinguer les classes, les sous-classes ou les divisions ;
- fonction informative, par exemple les références entre produits apparentés.

Les références sont généralement faites au niveau le plus bas possible.

4.3 Codes

4.3.1 Le code se compose de trois paires de chiffres.

La première paire de chiffres indique une classe, la deuxième paire indique une sous-classe et la troisième paire une division.

Pour des raisons pratiques, dans la présente Norme internationale, les classes sont indiquées par une paire de chiffres seulement.

(en supprimant deux paires de zéros) et les sous-classes par deux paires de chiffres (en supprimant une paire de zéros).

Le code détermine respectivement la position de la classe, de la sous-classe ou de la division dans la classification.

4.3.2 Les chiffres des codes ont été choisis au départ par tranches de trois. Dans les révisions ultérieures, les chiffres intermédiaires ont été utilisés pour introduire de nouvelles classes, sous-classes et divisions sans changer complètement la classification.

Les codes utilisés au départ pour classer des articles aujourd'hui retirés de la classification ne sont pas utilisés pour classer de nouveaux articles ajoutés à la classification. En conséquence, l'ordre des codes n'est plus partout par intervalles de trois et les divisions peuvent ne pas suivre partout un ordre logique.

4.3.3 Les classes 01, 02, de 90 à 99, ainsi que les sous-classes et divisions correspondantes, sont réservées à des applications d'ordre national.

Les sous-classes XX 01, XX 02, de XX 90 à XX 99, ainsi que les divisions correspondantes, sont réservées à des applications d'ordre national.

Les divisions XX XX 01, XX XX 02 et de XX XX 90 à XX XX 99 sont réservées à des applications d'ordre national.

Les sous-classes XX 88 et les divisions XX XX 88 sont réservées aux produits d'assistance intitulés « Autre (titre de classe parente ou de sous-classe parente) » pour des applications d'ordre international.

Par ailleurs, des niveaux supplémentaires, comme un 4^e niveau, peuvent être ajoutés à toute partie de la classification pour répondre à des besoins d'ordre national ou local.

4.3.4 Un tableau de conversion détaillant les différences de codification entre la précédente révision et la présente révision de la classification est donné pour information dans l'Annexe C.

4.4 Titres des classes, des sous-classes et des divisions

4.4.1 Le langage et le cadre communs de la CIF sont utilisés lorsque cela est approprié, sinon la terminologie adoptée est celle correspondant à l'usage courant ; les titres des classes sont harmonisés avec la CIF.

4.4.2 Tous les titres adoptés dans la classification sont au pluriel.

4.4.3 Les titres au niveau de la classe décrivent généralement un domaine étendu de fonction du produit, par exemple produits d'assistance aux activités domestiques et à la participation à la vie domestique, produits d'assistance aux activités et à la participation en rapport avec la mobilité personnelle et le transport et produits d'assistance aux activités professionnelles et à la participation à l'emploi.

4.4.4 Les titres du niveau de la sous-classe décrivent une fonction particulière, par exemple « produits d'assistance à la lecture », dans le domaine étendu couvert par la classe, par exemple « produits d'assistance à la gestion de la communication et de l'information ».

4.4.5 En descendant jusqu'au niveau de la division, la description devient plus spécifique.

4.4.6 Si un produit d'assistance est destiné à être utilisé par des personnes atteintes d'une incapacité spécifique ou par des personnes d'âge ou de sexe particulier, et seulement dans ce cas, il convient que le titre se réfère à ce groupe de personnes.

4.5 Règles utilisées dans la classification

4.5.1 Une classe est égale à la somme de ses sous-classes et une sous-classe à la somme de ses divisions.

4.5.2 Les pièces détachées et accessoires de produits d'assistance, les produits d'assistance personnalisés et les adaptations individuelles dans les logements et autres lieux font généralement partie des produits d'assistance auxquels ils sont associés.

4.5.3 Les pièces détachées, les accessoires et les adaptations sont classés séparément quand ils correspondent à un groupe de produits d'assistance. Ils sont alors classés aussi près que possible du groupe de produits d'assistance auquel ils sont associés, par exemple 12 07 accessoires pour produits d'assistance à la marche. <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ca3601cf-30e8-4768-b42e-cf7661478de3/iso-dis-9999>

4.5.4 La classification est organisée de telle sorte que tous les produits d'assistance puissent être classés sans être soumis à des essais ou mesurés.

4.5.5 Une classification des produits d'assistance hypothétiques a été évitée.

4.5.6 Les classes sont créées de telle sorte qu'elles n'empiètent pas sur la description de la fonction étendue d'autres classes. Les sous-classes sont créées de telle sorte qu'elles n'empiètent pas sur la fonction spécifique d'autres sous-classes. Les divisions sont créées de telle sorte qu'elles n'empiètent pas sur les produits d'autres divisions.

5 Classification

5.1 Classification à un niveau — Classes

- 04 Produits d'assistance pour mesurer, stimuler ou entraîner les fonctions organiques physiologiques et psychologiques
- 06 Orthèses et prothèses
- 09 Produits d'assistance aux activités d'entretien personnel et à la participation à l'entretien personnel
- 12 Produits d'assistance aux activités et à la participation en rapport avec la mobilité personnelle et le transport

- 15 Produits d'assistance aux activités domestiques et à la participation à la vie domestique
- 18 Aménagements, accessoires et autres produits d'assistance aux activités de soutien dans les environnements intérieurs et extérieurs créés par l'homme
- 22 Produits d'assistance à la gestion de la communication et de l'information
- 24 Produits d'assistance pour contrôler, porter, déplacer et manipuler des objets et des dispositifs
- 27 Produits d'assistance pour contrôler, adapter ou mesurer les éléments des environnements physiques
- 28 Produits d'assistance aux activités professionnelles et à la participation à l'emploi
- 30 Produits d'assistance à la récréation et aux loisirs

5.2 Classification à deux niveaux — Classes et sous-classes

- 04 Produits d'assistance pour mesurer, stimuler ou entraîner les fonctions organiques physiologiques et psychologiques
- 04 03 Produits d'assistance à la respiration
- 04 06 Produits d'assistance pour soutenir et stimuler la circulation sanguine
- 04 08 Produits d'assistance à la stimulation du contrôle et de la conceptualisation du corps
- 04 09 Produits d'assistance pour la photothérapie
- 04 15 Produits d'assistance à la dialyse
- 04 19 Produits d'assistance à l'administration des médicaments
- 04 22 Équipement de stérilisation
- 04 24 Équipement et matériel de contrôle physique, physiologique et biochimique
- 04 25 Matériels de contrôle et d'évaluation de la cognition
- 04 26 Produits d'assistance pour améliorer la fonction cognitive
- 04 27 Stimulateurs pour le traitement des tissus musculaires et des articulations
- 04 28 Produits d'assistance à la stimulation des sens
- 04 30 Produits d'assistance à la thermothérapie ou à la cryothérapie
- 04 33 Produits d'assistance destinés à préserver l'intégrité des tissus
- 04 45 Produits d'assistance pour l'élongation vertébrale
- 04 48 Équipements pour l'entraînement du mouvement, de la force, de l'équilibre et l'entraînement cardio-vasculaire
- 04 49 Produits de soin des plaies
- 06 Orthèses et prothèses

ISO/DIS 9999:2020(F)

- 06 03 Orthèses crâniennes et rachidiennes
- 06 04 Orthèses abdominales
- 06 06 Orthèses du membre supérieur
- 06 12 Orthèses du membre inférieur
- 06 15 Stimulateurs fonctionnels neuromusculaires et orthèses hybrides
- 06 18 Prothèses du membre supérieur
- 06 24 Prothèses du membre inférieur
- 06 30 Prothèses autres que celles des membres
- 09 Produits d'assistance aux activités d'entretien personnel et à la participation à l'entretien personnel
 - 09 03 Vêtements et chaussures
 - 09 06 Produits d'assistance à la protection du corps portés sur le corps
 - 09 07 Produits d'assistance à la stabilisation du corps
 - 09 09 Produits d'assistance à l'habillage et au déshabillage
 - 09 12 Produits d'assistance à l'hygiène
 - 09 15 Produits d'assistance aux trachéotomisés
 - 09 18 Produits d'assistance à la stomie
 - 09 21 Produits pour protéger et nettoyer la peau
 - 09 24 Systèmes d'évacuation de l'urine
 - 09 27 Produits d'assistance au recueil des urines et des matières fécales
 - 09 29 Produits d'assistance au soulagement de la douleur
 - 09 30 Produits absorbants pour contenir l'urine et les matières fécales
 - 09 31 Produits d'assistance évitant les fuites involontaires d'urine ou de matières fécales
 - 09 32 Produits d'assistance à la gestion des menstruations
 - 09 33 Produits d'assistance permettant de se laver, de se baigner et de se doucher
 - 09 36 Produits d'assistance à la manucure et à la pédicure
 - 09 39 Produits d'assistance aux soins des cheveux
 - 09 42 Produits d'assistance aux soins dentaires
 - 09 45 Produits d'assistance aux soins du visage
 - 09 54 Produits d'assistance à l'activité sexuelle

- 12 Produits d'assistance aux activités et à la participation en rapport avec la mobilité personnelle et le transport
- 12 02 Produits d'assistance à la marche sans utilisation des mains
- 12 03 Produits d'assistance à la marche manipulés par un bras
- 12 06 Produits d'assistance à la marche manipulés par les deux bras
- 12 07 Accessoires pour produits d'assistance à la marche
- 12 08 Cannes de déplacement et cannes de signalement pour l'orientation
- 12 10 Voitures, fourgonnettes et pick-ups
- 12 11 Véhicules de transport collectif
- 12 12 Accessoires et adaptations de véhicules
- 12 16 Cyclomoteurs et motocycles
- 12 17 Autres véhicules motorisés
- 12 18 Cycles
- 12 22 Fauteuils roulants manuels
- 12 23 Fauteuils roulants motorisés
- 12 24 Accessoires de fauteuils roulants
- 12 25 Accessoires pour systèmes de soutien du corps de fauteuils roulants
- 12 27 Autres véhicules à propulsion humaine
- 12 31 Produits d'assistance permettant de changer la position du corps
- 12 36 Produits d'assistance permettant de lever des personnes
- 15 Produits d'assistance aux activités domestiques et à la participation à la vie domestique
- 15 03 Produits d'assistance à la préparation de la nourriture et des boissons
- 15 06 Produits d'assistance pour laver la vaisselle
- 15 09 Produits d'assistance pour manger et boire
- 15 12 Produits d'assistance pour nettoyer la maison
- 15 15 Produits d'assistance à la confection et à l'entretien du linge pour un usage domestique
- 15 18 Produits d'assistance au jardinage et à l'entretien des pelouses pour un usage domestique
- 18 Aménagements, accessoires et autres produits d'assistance aux activités de soutien dans les environnements intérieurs et extérieurs créés par l'homme
- 18 03 Tables
- 18 06 Équipements d'éclairage